

Parc d'activités Aliénor : que reste-t-il à sauver ?

Fontaine-le-Comte, le 20 octobre 2021

À l'échelle de Grand Poitiers, un nouveau Plan d'Urbanisme est en cours d'élaboration : c'est le moment de remettre à plat le projet Aliénor et d'ouvrir une alternative alliant activités économiques densifiées, terres agricoles et biodiversité.

Un projet d'un autre temps

Pourquoi en 2013 Grand Poitiers a-t-il créé entre Poitiers et Migné-Auxances une ZAC de 200 ha, dont 185 d'espaces agricoles, en périphérie immédiate de la ville ?

Le motif invoqué était l'absence de surfaces de plus de 5 ha d'un seul tenant susceptibles d'être proposées à des entreprises en quête de grands espaces. Neuf ans après, aucune entreprise de cette envergure ne s'est installée.

L'urgence de s'adapter au changement climatique et la nécessité de sortir du tout camion ont changé la donne. Seule une offre d'espaces avec desserte ferroviaire pour le fret serait attractive, donc pas Aliénor, et les entreprises innovantes porteuses de plus-value pour le territoire ne sont pas dévoreuses d'espaces. En densifiant le foncier industriel, en mutualisant l'offre, les zones économiques existantes dans le bassin d'emploi du Seuil du Poitou sont suffisantes.

Les propositions de Vienne Nature

- **Figurer le projet en l'état** et réaliser un audit afin d'identifier les engagements juridiquement irréversibles : **au moins 60 ha semblent encore libres. Il faut les sauver.**
- **Penser un projet ambitieux d'aménagement fondé sur la mixité de trois fonctions : industrielle, agricole, climatique.** Sur 60 ha cohabiteront des entreprises économes en espace, des cultures localement et socialement utiles (maraichage), des espaces bocagers favorables à la biodiversité (réseaux de haies, prairies, boisements). Cette mixité répondra aux besoins d'une respiration dans le tissu urbain, d'une adaptation au changement climatique et d'un développement d'une agriculture périurbaine. **L'avenir du périurbain passe par la renaturation et la végétalisation, pas dans l'étalement des zones économiques.**
- En finir avec les aménagements destinés à verdir un projet écologiquement toxique. **Détruire 185 ha de terres agricoles pour créer 30 ha d'espaces verts déclarés « naturels » relève d'un green washing caricatural.**
- Intégrer la protection des habitats naturels et des espèces protégées, sans transplantation. **Une perte de biodiversité en périphérie urbaine n'est pas compensable**, comme il est impossible de compenser par des noues végétalisées l'imperméabilisation de 150 ha à l'heure du changement climatique, avec ses épisodes pluvieux violents.